



Éclairez-vous en toute sécurité...

à l'intérieur comme à l'extérieur !

- Gardez les tentures, les vêtements et tout objet inflammable loin des lampes à halogène. Celles qu'on utilise dans les luminaires sur pied (torchères), parce qu'elles sont très puissantes, deviennent particulièrement brûlantes.
- Ne déposez rien sur l'abat-jour d'un luminaire. La chaleur dégagée par l'ampoule de la lampe (jusqu'à 200 °C) peut enflammer les tissus, papiers, etc.
- Ne dépassez pas la puissance nominale des ampoules (exprimée en watts) indiquée sur le luminaire.
- Faites installer, à l'extérieur, un luminaire à l'épreuve des intempéries.
- Aussitôt la période des Fêtes terminée, rangez les lumières de Noël. À la belle saison, la chaleur et les rayons ultraviolets peuvent attaquer l'isolant des conducteurs, ce qui pourrait à la longue provoquer un incendie.

Chauffez en toute sûreté

Les plinthes électriques

- Dégagez les rideaux, les tentures et les meubles des plinthes électriques. Suivez les recommandations des fabricants des appareils.
- Inspectez périodiquement l'intérieur des plinthes et retirez-en tout objet (papier, petits jouets, etc.) qui aurait pu s'y glisser.

Les chauffeuses portatives d'appoint

- Placez la chauffeuse loin des meubles, des rideaux et des autres tissus ou matériaux combustibles.
- Évitez de placer la chauffeuse à un endroit où elle pourrait nuire à la circulation et se renverser. Assurez-vous qu'elle possède un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête automatiquement si elle se renverse ou surchauffe.
- Branchez la chauffeuse directement dans une prise de courant. N'utilisez pas de cordon de rallonge.
- N'utilisez pas de chauffeuse portative de façon continue; faites installer un système de chauffage permanent conforme par une personne qualifiée.

Autres conseils

d'usage avec toutes les installations électriques

- Faites remplacer toute installation électrique endommagée.
- N'appliquez aucune peinture ou autre produit sur votre installation ou vos appareils électriques.
- Faites remplacer les plaques murales des prises de courant et des interrupteurs si elles sont endommagées.

Utilisez toujours des appareils électriques portant le sceau d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.



Pour obtenir la liste à jour de ces organismes, consultez le site de la Régie du bâtiment à rbq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information, rendez-vous au

securitepublique.gouv.qc.ca



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Sécurité publique
Québec

Avec la collaboration de :
• Régie du bâtiment du Québec

Soyez branché sur votre sécurité!

Conseils pratiques pour votre installation ou vos appareils électriques

Savez-vous reconnaître les dangers d'incendie?

Québec

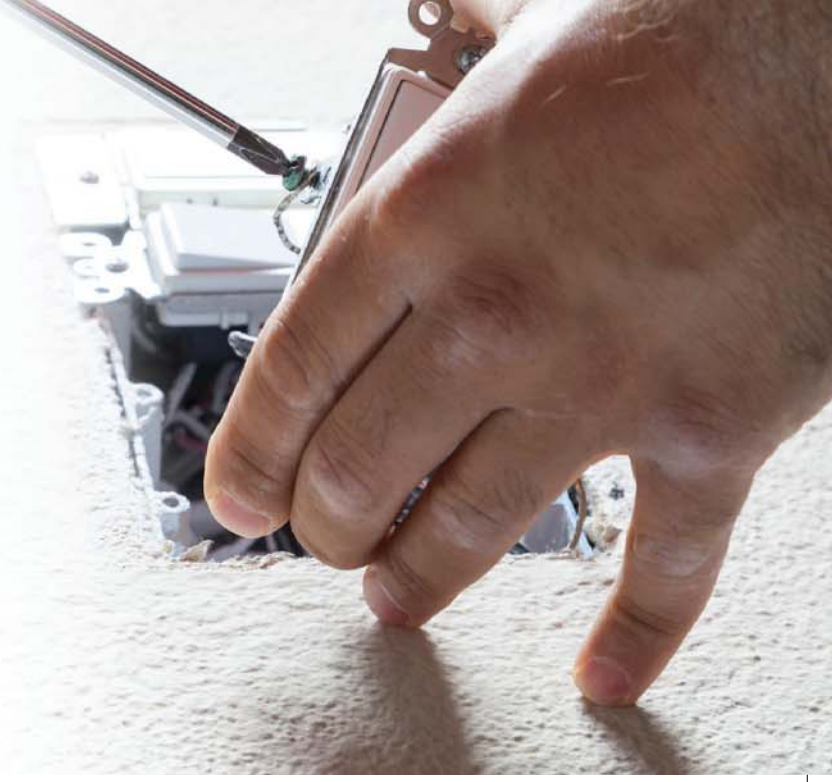
Électricité

+ mauvaise utilisation
+ mauvaise installation
dangers d'incendie!

Les incendies liés à l'électricité sont souvent évitables. Pourquoi prendre des risques avec une rallonge surchargée ou une installation électrique mal entretenue?

Le saviez-vous ?

Le tiers des causes connues des incendies relèvent de l'installation mécanique ou électrique. Les incendies peuvent être dus à l'usure, à une mauvaise utilisation ou à la non-conformité de l'installation.



Branchez sans danger!

Les cordons de rallonge, les fils et les câbles

- Utilisez la rallonge électrique de façon occasionnelle, pour de courtes périodes. Pour une utilisation permanente ou pour une longue période (tous les hivers, par exemple), faites faire des travaux d'électricité par un maître électricien.
- Ne dénudez **jamais** les fils électriques.
- Ne camouflez **jamais** une rallonge sous un tapis.
- N'utilisez **jamais** un appareil ou une rallonge dont le cordon d'alimentation est endommagé, craquelé ou qui dégage une chaleur excessive.
- Ne fixez pas un fil électrique ou une rallonge avec des clous ou toute autre fixation inadéquate. Utilisez des attaches conçues à cette fin.
- Assurez-vous de la stabilité de vos appareils électriques de manière à éviter qu'ils chutent ou basculent et se retrouvent suspendus par leur cordon.
- Évitez de passer une rallonge par une porte ou une fenêtre.



Les fiches et les prises de courant

- Ne coupez **jamais** la broche ronde conçue pour la mise à la terre et située sous les deux lames standards de la fiche, car elle est nécessaire pour votre sécurité si l'appareil devient sous tension.
- Assurez-vous que le cordon d'alimentation électrique n'est pas coincé ou écrasé.
- Réservez les prises multiples aux appareils à faible consommation comme les lampes de table, les radios ou les réveille-matin.
- Vérifiez annuellement le bon fonctionnement d'une prise électrique extérieure en appuyant sur le bouton « test » situé sur le disjoncteur ou la prise elle-même.

Si une prise multiple est nécessaire en permanence, faites installer des prises additionnelles par un maître électricien.

Le saviez-vous ?

Selon la Loi sur les maîtres électriciens et la Loi sur le bâtiment, seul un maître électricien peut effectuer des travaux d'installation électrique chez vous.

Ne tombez pas dans le panneau!

Dégagement

- Assurez-vous que le panneau électrique ou tout autre équipement de branchement est accessible en tout temps. Laissez une distance de dégagement d'un mètre.

Remplacement d'un fusible ou réenclenchement d'un disjoncteur

- Le panneau électrique contient des fusibles ou des disjoncteurs nécessaires à votre sécurité, car ceux-ci interviennent en cas de surcharge et peuvent prévenir un incendie.
- Lorsqu'un fusible saute ou qu'un disjoncteur se déclenche, c'est souvent parce qu'il y a surcharge : trop d'appareils sont branchés sur la même prise. Dans ce cas, débranchez des appareils.
- Si vous remplacez un fusible, utilisez toujours un fusible ayant les mêmes caractéristiques (type, nombre d'ampères).

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle résidence, n'hésitez pas à faire vérifier l'installation électrique par un maître électricien.